



## Appel à débrayer lundi 30/01 à 16h et à faire grève le mardi 31/01

### **Trois mois et une pétition plus tard, les préoccupations des salariés laissées sans réponse**

En octobre 2022, près de 6 mois après leur ouverture, se clôturaient les NAO débouchant sur un PV de désaccord et des mesures unilatérales de la Direction, cette dernière ayant refusé l'ensemble des revendications portées par la CGT dont la principale, une augmentation générale de 200 euros nets/mois.

Ce refus de nos demandes et la mesure unilatérale d'une prime de 500 euros, les deux sans aucune justification au regard des comptes de la société, a nourri le sentiment partagé chez un grand nombre de salariés d'un manque de considération et de transparence. À l'initiative de 72 salariés, une pétition a été déposée le 3 novembre pour porter l'expression commune de nos préoccupations concernant :

- la nécessité d'une revalorisation équitable des salaires dans un contexte exceptionnel d'inflation,
- la transparence vis-à-vis de l'état des comptes de l'entreprise,
- la stratégie mise en place face au turnover important et à la perte de savoir-faire.

Cette pétition, signée par 130 personnes est à ce jour restée sans réponse.

Nous avons bien conscience que Pierre Duverneuil, PDG de Magellium Artal Group, traverse une période éprouvante et nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Malgré son absence, la direction du groupe doit continuer à fonctionner et nous attendons de celle-ci qu'elle réponde à nos demandes. Ces dernières font suite à un silence qui dure depuis trop longtemps et les étapes décrites ci-dessus en sont un témoignage. Nous faisons le constat que les moyens d'action mis en place jusqu'à présent (NAO, pétition) n'ont pas abouti à une solution satisfaisante en raison du refus de la Direction de dialoguer sur des bases concrètes et loyales.

### **Appel à la grève pour la ré-ouverture des négociations salariales**

Par conséquent, nous considérons la grève comme le prochain levier d'action pour faire entendre nos revendications. Nous appelons donc à une action de débrayage le Lundi 30 janvier à 16h, à l'occasion de laquelle se tiendra une Assemblée Générale, sur la base de la revendication suivante :

- Que soient ré-ouvertes des négociations salariales et que nous soit proposé un plan cohérent d'augmentation des salaires mis en perspective des données économiques et de la stratégie du groupe

Cet appel au débrayage coïncide avec le contexte de la réforme des retraites dont le rejet par une très grande majorité de la population active, vient réaffirmer la justesse des revendications, portées par la CGT aux NAO, puisque seules des augmentations de salaire, et non des primes, nous permettront de faire face à l'augmentation du coût de la vie et nous assureront des pensions de retraite convenables.

Nous nous joignons donc également à l'appel national du 31 janvier et appelons à rejoindre la mobilisation qui partira de Saint-Cyprien à 10h. C'est l'occasion de nous joindre à l'ensemble des secteurs mobilisés pour leurs retraites mais également pour défendre leurs conditions salariales.

## **Modalités pratiques**

Pour le débrayage du lundi 30/01, rendez-vous à 16h :

- pour Toulouse : rendez-vous pour une Assemblée Générale, à l'extérieur devant la porte du work-café (près des tables de pique-nique) si le temps le permet, et sinon à l'intérieur du work-café

Pour la grève du mardi 31/01

- pour Toulouse : rendez-vous à 10h devant le restaurant Les Chimères, Place intérieure, près de l'une des sorties de métro Saint-Cyprien. Dans le cas où le lieu de rdv serait inaccessible, on propose un 2e lieu de rdv : le Bistrot des Halles près du Marché couvert.
- pour Paris : rendez-vous à 14h Place d'Italie (sur la place Henri Langlois, devant le centre commercial Italie 2). Dans le cas où le lieu de rdv serait inaccessible, on propose un 2e lieu de rdv : Café d'Italie (76 Av. des Gobelins, 75013 Paris).

## **Comment se mettre en grève ?**

Tout salarié, syndiqué ou non, peut se mettre en grève. C'est un droit fondamental, protégé par la Constitution. Nous rappelons également qu'aucun travailleur ne peut subir de sanction ou de discrimination pour avoir fait grève dans les conditions légales. A noter que vous n'êtes pas obligé de faire grève toute la journée, vous pouvez décider de vous mettre en grève le temps que vous voulez ( 5 minutes, 1h, 1 journée, le temps de venir suivre l'AG qui fera suite au débrayage ou de participer à la manifestation en centre-ville).

**Important : pour les personnes en télétravail, à Courbevoie ou à l'extérieur et afin que nous puissions compter le nombre de grévistes, signalez-vous à votre déléguée syndicale CGT (Vanessa Pedinotti) par email.**

Pour débrayer (ie faire grève) le 30/01 à 16h.

Il n'existe aucun délai de prévenance de l'employeur. En théorie, le salarié peut se déclarer gréviste une fois de retour au travail, à l'issue de la mobilisation. Vous pouvez donc prévenir votre employeur avant, pendant ou à votre retour de grève en lui signifiant votre mise en grève sur la base des revendications notifiées dans ce tract.

Pour le 31/01 à 10h

Il s'agit d'un appel à la grève de l'ensemble des syndicats nationaux (CFDT, CGT, FO, CGE-CGC, CFTC, FSU, Unsa, Solidaires). Vous pouvez donc juste notifier (avant ou bien à votre retour, ici encore c'est comme vous le souhaitez) que vous êtes en grève en réponse à l'appel national et à celui formulé dans ce tract.

Et sur SX, je mets quoi ?

Bonne question ! Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de ligne spécifique à la grève sur l'outil de gestion du temps de l'entreprise, ce qui constitue à nos yeux une atteinte au droit fondamental de chacun de se mettre en grève. Nous espérons donc que ce débrayage sera également l'occasion d'en créer une.